

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE RENDU

de la séance publique du vendredi 13 décembre 2024

Salle du Conseil municipal

Date de convocation : 9 décembre 2024

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	17

Étaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAËL Christian, PENTECOTE Jean-Yves, MAHEU Hélène, COLLIN Matthieu MELINE Nadia, MOUGEOLLE Gilles, THIERY Elisabeth, BARADEL Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, AMADO Sabine, ROBIN Sylvie, FERRY Bertrand, HERRY Nicolas, GASPARD Fabien, BRABANT Frédéric, MATHIEU Elodie

Absents excusés (procurations) :

REDELSPERGER Cathy (BARADEL Marie-Claudine valable jusqu'à son arrivée)

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :
LEJAL Fabienne

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte à 20 h 07

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024- 20H 00

- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2024

Finances locales

- Décision modificative N°3 Budget principal.
Travaux en régie

Questions diverses

- État d'avancement des travaux lotissement
 - Projets de travaux bâtiment rue de l'Hôtel de Ville
 - Projet travaux bâtiment école
 - -Vie scolaire
 - Projets d'animation
-

Président de séance : Monsieur Christian CAËL

Désignation du secrétaire de séance : Élisabeth THIÉRY, secrétaire adjointe : Hélène MAHEU

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2024 :

Madame Elisabeth Thiéry, - absente représentée audit conseil, - fait les remarques suivantes :

- Il a été délibéré sur deux points qui n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour, savoir délibération sur l'assujettissement des baux commerciaux à la TVA et délibération sur l'organisation du Rallye Vosges Grand Est. Il convient de mentionner, en préambule du compte rendu, que le conseil a donné son accord pour le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.
- Par erreur est reproduite dans ce compte-rendu la délibération n° 2024/05/10 du 6 septembre 2024 (dénomination allée André Moulin). À supprimer.
- La délibération n°2024/06/10 décide de la cession à la SAS DOUBLE M d'un « bâtiment sis 6 rue de l'Hôtel de Ville ». La cession porte sur un immeuble composé du bâtiment principal en façade sur la rue de l'Hôtel de Ville et d'une rallonge avec accès sur la rue du Château. Il serait judicieux d'indiquer la ou les références cadastrales pour attester que la cession porte sur l'ensemble. Monsieur le Maire vérifiera s'il y a plusieurs numéros de parcelles.
- Concernant la délibération n°2024/06/12 portant sur l'adhésion au contrat groupe pour l'assurance statutaire de la collectivité :
 - Dans l'exposé par monsieur le Maire des éléments communiqués par le Centre de Gestion, le 2ème alinéa se termine par « ainsi que l'application : ». Un grand blanc fait suite à cette ponctuation de deux points. S'agit-il d'un texte manquant, d'une erreur de

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

ponctuation, de mise en forme ? Monsieur le Maire vérifiera

- Madame Thiéry constate que le choix des conditions tarifaires n'a pas été fait, que la décision a été de laisser monsieur le Maire choisir.

Monsieur le Maire indique que les taux choisis sont de :

- **6,34%** (30 jours de franchise sur tous les risques-sauf maternité-) pour les agents permanents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACI
- **0,97%** (30 jours de franchise sur la garantie « Maladie ordinaire », aucune franchise sur les autres risques), pour les agents titulaires ou stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et agents non-titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC Pour un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90% du Traitement Brut Indiciaire plus Nouvelle Bonification Indiciaire (TBI +NBI).
- Habituellement il est fait état des statistiques de l'emploi et des droits de préemption urbain (DPU) : Monsieur le Maire explique que les chiffres n'étaient pas connus.

Arrivée de madame Cathy REDELSPERGER à 20 h 20 au cours du débat.

Le compte-rendu de la séance du 15 novembre 2024 est adopté, sous les réserves ci-dessus, par 17 voix pour et une voix contre.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

DÉLIBÉRATION N°2024/07/016 Décision modificative budgétaire n° 3- Budget principal- Travaux en régie

Débats : monsieur le Maire explique que :

- *Les travaux en régie sont les travaux immobiliers que les agents du service technique font dans les bâtiments municipaux. Les achats de matériel (récupération de TVA) et les frais de personnel sont comptabilisés en fonctionnement. La proposition d'opérations d'ordre de 3 000 € - jeu d'écritures internes entre la section de fonction et la section d'investissement- permet de valoriser les travaux qui ont été effectués dans les bâtiments rue de l'Hôtel de Ville.*
- *le montant des Chèques Seniors (222 distribués) et les frais des repas fournis par l'EHPAD pour la cantine ont été sous-estimés (respectivement dépassement de 2 000 € et de 10 000 €). Il y a eu des achats de petits équipements pour un surplus de 7 800 €. Soit des dépenses de fonctionnement non budgétées pour un total de 19 800 €.*
- *Par contre nous avons un crédit sur les charges du personnel de 12 000 € suite au poste vacant du secrétaire général et des recettes supplémentaires sur la cantine, ACM et périscolaire pour 6 800 €.*

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2024/02/01 du 12 avril 2024 relative au vote du budget principal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'adopter une décision modificative budgétaire afin d'inscrire des dépenses non prévues à l'occasion du vote du budget, et que cette modification budgétaire se présente comme suit :

Dépenses		
Chap./Art	Désignation	Montant
Chap 012	Charges de personnel	- 12 000 €
6413	Personnel non titulaire	- 12 000 €
Chap 011	Charges à caractère général	+ 17 800 €
6042	Achat de prestations de services	+ 10 000 €
60632	Achat de petits équipements	+ 7 800 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	+ 2 000 €
65888	Autres	+ 2 000 €
Chap 041	Opérations patrimoniales	+ 3 000 €
231/113	Immobilisations corporelles en cours	+ 3 000 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	+ 3 000 €
Recettes		
Chap 70	Produits des services	+ 6 800 €
7063	Redevances services à caractère de loisirs	+ 2 500 €
7067	Redevances services périscolaires	+ 4 300 €
Chap 731	Fiscalité locale	+ 1 000 €
73154	Droits de place	+1 000 €
Chap 042	Opération d'ordre transferts entre section	+3 000 €
722	Production immobilisée	+ 3 000 €
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 3 000 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

ACCEPTE la décision modificative telle que présentée au Conseil



QUESTIONS DIVERSES

➤ **État d'avancement des travaux lotissement par monsieur PENTECOTE, adjoint aux travaux**

Les travaux du lotissement du Pré de l'Épine, commencés le 12 novembre, ont bien progressé, malgré une suspension de quelques jours pour intempéries. Les réseaux humides (eaux usées et pluviales) sont réalisés dans la première antenne. La Société Broglio va être en congés jusqu'à mi-janvier. Suivant les termes du marché lors de l'acquisition du terrain SEVRAIN, le réseau assainissement venant de Ruxurieux derrière chez Fabienne Sevrain sera repris pour le ramener dans la voirie en bout du lotissement.

➤ Monsieur le Maire passe la parole à monsieur MOUGEOLLE conseiller délégué pour faire le **point sur les programmes de travaux sur les bâtiments communaux :**

- **Projets de travaux bâtiment 2-4 rue de l'Hôtel de Ville**

Monsieur MOUGEOLLE indique en être au stade de l'analyse des appels d'offre, les ordres de service ne sont pas encore envoyés. Pour des raisons de financement, de trésorerie, les travaux devront sûrement être faits en 3 phases : la 1^{ère} phase, aménagement des cellules commerciales ; la seconde et la troisième, aménagement des logements- création de terrasses. Il faut assurer les financements (attendre la décision de subventionnement)

- **Projet travaux bâtiment école**

La question est posée au centre de gestion pour savoir quels sont les effets juridiques sur le contrat passé avec madame Nadine STELMASZYCK l'architecte maître d'œuvre du fait de son décès. L'activité de son cabinet est suspendu à la succession (liquidation ?) Le bureau d'étude associé à l'architecte aimerait poursuivre le projet. Un autre architecte (ATELIER-ARCHIPEL) qui a de sérieuses références est intéressé pour reprendre le projet. Le projet peut-il être réalisé sur les bases du dossier de l'architecte décédée, aux mêmes conditions ? Si non il faudra reprendre à zéro l'étude du projet. On en était aux audits (diagnostic remis et APS non remis), il n'y avait pas d'appels d'offre lancés.

Concernant les subventions accordées, d'après les services de la sous-préfecture, eu égard aux circonstances particulières, on pourrait avoir une prorogation du délai pour réaliser les travaux.

Madame MAHEU et Monsieur le Maire ont rencontré un représentant de la CAF partenaire pour présenter le projet de rénovation. Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 60% sur un maximum de dépenses de 180 000 €. Mais la base subventionnable est calculée au prorata du temps d'occupation du bâtiment affecté au périscolaire, ACM, cantine.

Monsieur le Maire et Monsieur MOUGEOLLE rendent compte de leur visite du bâtiment scolaire de Gerbépal qui a fait l'objet de travaux de rénovations énergétiques d'ampleur (VMC double flux, isolation extérieure, triple vitrage, diminution de la hauteur des baies vitrées, stores orientables) financés à 80% par le programme ACTEE-MERISIÈRE. Les travaux de 600 000 € seront amortis en 5 ans grâce aux économies d'énergie.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

- Monsieur COLLIN signale que la **facture des ordures ménagères** est envoyée avec un courrier de la Communauté d'agglomération informant l'usager que la Communauté rembourse aux Communes du Val du Neuné la taxe des O.M que celles-ci avaient incluse dans les impôts locaux (153 000 € pour Corcieux) à charge pour lesdites Communes de baisser le taux de l'impôt.

Messieurs COLLIN et BRABANT demandent instamment de communiquer sans attendre pour expliquer aux habitants le choix fait d'investir cette somme dans des travaux d'intérêt général

• **Vie scolaire**

- Madame MAHEU, adjointe aux affaires scolaires, rend compte d'un rendez-vous téléphonique avec madame Lebotlane de l'Inspection académique. Les termes de cet échange font craindre la suppression d'un poste d'enseignant (fermeture d'une classe) à la rentrée de septembre 2025. L'Inspection constate une baisse de l'effectif : perte de 11 élèves ; effectif de 117 élèves, y compris la classe ULIS qui ne compte pas pour le calcul statistique, soit en moyenne 16,7 élèves sur 7 classes (5 classes élémentaires + 2 classes de maternelle).

Étant précisé que : même si Corcieux acceptait en maternelle les enfants de moins de 3 ans ils ne seraient pas pris en compte ; 23,4 élèves par classe est un effectif jugé efficient par l'Inspection. En fermant une classe la moyenne serait ramenée à 19,5. L'Inspection devrait confirmer ces données par écrit fin décembre . La décision interviendra courant février.

Gerbépal et Biffontaine sont dans le même cas de figure.

- *L'École municipale des sports* est annulée jusqu'à la rentrée de janvier pour cause de maladie de l'encadrant. Trois employées de la mairie ont assuré la continuité du service de la cantine.
- La classe de madame Brocard qui avait été déménagée au rez-de-chaussée pour cause de handicap temporaire est rapidement remontée à l'étage sans attendre les vacances scolaires.
- 57 enfants ont bénéficié des Chèques Sport Culture.
- L'EHPAD augmente le prix du repas fourni à la cantine scolaire. Il passe à 5,80 € à partir de janvier 2025.
- Une évaluation budgétaire a été faite avec l'association Lor'Anim pour l'organisation des A.C.M . Le budget annuel s'élève à 64.350 €, dont 23 000 € à charge des familles, 7 000 € financés par la CAF et 34 350 € à charge de la Commune. La charge financière pour la Commune est nettement inférieure au coût de l'activité assurée en interne par les services municipaux.
- Madame MAHEU informe le conseil de la présentation des vœux au personnel mardi 17 prochain, avec remise de médaille du travail à Laurence FETET (ATSEM), et pot pour le départ de Sylvain AUBERT (agent technique)
- Madame Maheu informe le conseil qu'une prime exceptionnelle sera versée aux agents. Monsieur le Maire explique que les agents ont fait preuve de réactivité et d'adaptabilité

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

suite aux différents départs qui ont entraîné la restructuration des services administratifs, et accru les missions .

➤ **PLUiH**

Monsieur le Maire fait le point sur la révision du PLUiH. Le plan de zonage et le règlement des zones sont finalisés mais l'approbation du projet de PLUiH n'a pas encore été soumis au vote du Conseil communautaire, donc il ne peut être transmis à la Préfecture. Cela devrait intervenir prochainement. Ce vote communautaire conditionne ensuite la consultation des partenaires (agence de l'eau, chambre d'agriculture...), puis l'enquête publique. Ensuite chaque Commune aura à se prononcer. Le PLUiH ne sera probablement pas applicable avant fin 2025 .

Colryut attend que le projet de PLUiH soit approuvé par la Communauté d'Agglomération et l'expiration du délai de consultation de 3 mois pour lancer les travaux. Le projet de règlement de la zone du PLUiH permet la construction de bâtiment à toit plat.

- Monsieur MOUGEOLLE annonce **la vente de trois lots de bois** pour un total de 30 512 € : dans la forêt sectionale de La Houssière pour 15 922€, de Ruxurieux pour 4 938 € et dans la forêt communale pour 9 601 €

- Monsieur le Maire, informé d'un projet de rachat de l'immeuble Place des Fusillés (café du centre-maison de la presse), va rencontrer les amateurs pour connaître leurs intentions de destination des cellules commerciales. Il est impératif en tout cas que la Commune garde la propriété de la licence de débit de boissons qui pourra être exploitée en location.

Monsieur BRABANT attire l'attention du maire sur l'état de vétusté de la terrasse du café du centre sur la voie publique, demande à ce qu'elle soit déposée.

➤ **Projets d'animation**

- Monsieur COLLIN énonce le calendrier des animations 2025 envisagées par la mairie et proposées par les partenaires institutionnels (ANNEXE 1). Il réunira la commission animations-manifestations en janvier, avec l'agent chargé des manifestations.
 - Il évoque la bonne image de Corcieux auprès des acteurs du tourisme, regrette que les réunions du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal avortent faute de quorum. L'OTI a acheté un van pour faire la promotion itinérante sur le territoire.
 - Monsieur MOUGEOLLE fait le constat du **marché de la Saint-Nicolas** : 41 exposants avaient réservé et payé, 17 manquaient à l'appel, fait préjudiciable pour l'attrait du marché tant auprès du public que des autres exposants. Madame MATTHIEU estime que l'on pourrait faire l'économie des feux d'artifice. Monsieur BRABANT est d'avis que ce n'est pas une grosse dépense et suggère d'attirer le public avec un défilé de chars.
- Madame BARADEL s'enquiert de la relève pour l'organisation du **Don du sang**, suite au départ de Myriam Homel. Les bénévoles Jean-Luc DUBOIS et Jean-Claude PERRIN sont d'accord pour continuer. Madame BARADEL se déclare volontaire pour compléter l'équipe

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

(il s'agit d'assurer la distribution des affiches, la mise en place de la salle, le service des collations).

- Monsieur le Maire a rencontré l'adjudant-chef de gendarmerie d'ÉPINAL qui a constaté la conformité des installations de **vidéoprotection**. Le local est opérationnel. Étant rappelé que le visionnage et l'extraction d'images suivent une procédure stricte. Il n'y a pas d'avancée à ce jour suite à la plainte pour vandalisme la nuit d'Halloween.
- Madame MATTHIEU réitère son signalement de la **dégradation inquiétante des balcons** des arcades rue de l'Hôtel de Ville. Monsieur PENTECOTE est allé sur place avec monsieur Luc Gérard représentant des propriétaires, qui a conclu à l'absence de dangerosité, qu'il n'y avait rien d'alarmant. Monsieur le Maire préconise d'écrire au propriétaire pour se ménager une preuve.
- Madame REDELSPERGER transmet une réclamation pour l'absence de remplacement des boîtes postales CIDEX abîmées situées à La Berquaine. Cela relève de la Poste, les personnes concernées peuvent s'adresser à l'agence de la poste-service distribution du courrier- à Bruyères.

Les vœux du Maire à la population auront lieu le 10 janvier 2025 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé , plus personne ne voulant prendre la parole , Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 17.

La Secrétaire de séance
Élisabeth THIÉRY



Le Maire
Christian CAËL



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

ANNEXE 1

PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS 2025

Présenté par Monsieur COLLIN Adjoint aux sports et manifestations

FÉVRIER : Samedi 15 février : Concours BRIQUES FAMILY – salle des Fêtes. Devis signé : 778,50 € / Buvette et petite restauration tenues par Association CLE

MARS :

Du 19 au 25 mars : FESTIVAL DU COURT-METRAGE – Cinéma- avec le Pôle culturel. Pas de budget à prévoir. Plusieurs séances proposées gratuitement aux scolaires (de la maternelle au collège) ainsi qu'aux adultes en soirée.

AVRIL :

Vendredi 4 avril : ZINC GRENADINE – Accueil d'une illustratrice dans le cadre du Festival de la littérature jeunesse (financé par le Département) – Public scolaire uniquement.

Du 7 au 11 avril : Accueil de Nicolas TURON dans le cadre du Contrat Territoire d'Éducation Artistique et Culturelle (résidence d'artiste financée par la DRAC) Intervention au centre aéré qui portera sur le thème du journalisme pour les plus grands. Réalisation de la feuille de chou « L'inutile » avec le groupe des CM2/collégiens. Ce feuillet sera distribué dans les commerces de Corcieux.

Vendredi 25 avril : Cirque (financé par la Communauté d'agglomération) intitulé « 449 secondes » - sur le parking du collège. **Places offertes aux élèves de la classe de CM1 de Corcieux** qui auront participé le 24 ou le 25 avril au « Petit Monde des Arts » à Corcieux (projet EAC porté par la CASSDV)

Dimanche 27 avril : Projection du film de Jacques CUNY : "Paroles de Résistants, rescapés des camps de la mort" pour la journée de commémoration.

MAI : Dimanche 18 mai course cyclosportive GRANDFONDO VOSGES – passage sur la commune uniquement.

JUIN :

Du 25 au 28 juin : PARTIR EN LIVRE – Programme d'animation autour de la lecture et littérature jeunesse avec Nicolas Thurion. En partenariat avec la CASSDV qui a choisi **Corcieux** pour accueillir le festival PARTIR EN LIVRE le samedi 28 juin.

JUILLET / AOÛT :

À partir du jeudi 10 juillet jusqu'au 21 août – MARCHÉS NOCTURNES chaque jeudi soir. Budget limité à 10 000 € de budget. (animations à rechercher) .

Dimanche 13 juillet : Soirée Food-trucks –10 000 € de budget à prévoir.

SEPTEMBRE :

Samedi 20 septembre : Journée du patrimoine humain – Marché artisanal uniquement couplé avec la journée des associations. L'idée étant de mettre les bénévoles et les créateurs locaux à l'honneur. Le patrimoine est riche de ses habitants !

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

ENTRE OCTOBRE ET NOVEMBRE :

RENCONTRE AVEC... Exposition départementale dans le cadre de notre partenariat avec la Médiathèque des Vosges.

DÉCEMBRE :

Vendredi 5 décembre : Marché de Saint Nicolas. Animation pour les enfants avec l'A.P.E.

+ Téléthon le même soir (voir avec le CCAS).

K